

## Membre du CHSCT Établissement de plus de 300 salariés

### OBJECTIFS

Mener à bien ses missions en tant que CHSCT dans un établissement de plus de 300 salariés.  
Détecter et mesurer les risques professionnels.  
Analyser les conditions de travail.

### PARTICIPANTS

Nouveaux membres du CHSCT.  
Référents Sécurité Santé au travail

### MÉTHODES

Étude de cas concrets et échanges.

### ÉVALUATION

Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences.

### ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE

▫ [Accidents du travail, accidents de trajet, maladies professionnelles](#)

▫ [Aspects juridiques et réglementaires](#)

Responsabilité pénale en cas d'accident • Délits et peines • Critères de la délégation de pouvoir  
• Organisation judiciaire • Le Code du travail • Le Code de la Sécurité Sociale • Les autres textes  
de référence

▫ [Les moyens du CHSCT](#)

Partenaires hors entreprise • Informations • Crédits d'heures • Consultations • Moyens en cas de dangers  
graves et imminents • Conditions de travail au sens large • Programmes et bilans annuels • Partenaires  
dans l'entreprise (médecine du travail, service de sécurité, groupes de travail, Comité d'Entreprise...)

▫ [Les partenaires de la prévention](#)

Inspecteur du travail, Contrôleur de la CRAM/CARSAT, Services de médecine préventive, OPPBTP,  
ANACT

▫ [L'analyse des risques](#)

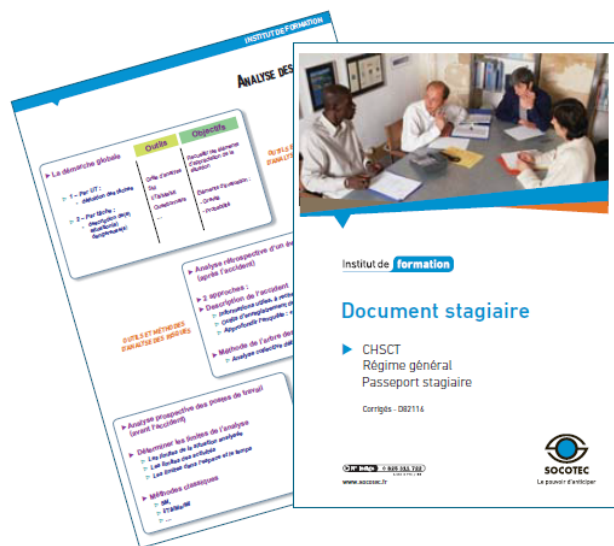
Définitions (dangers, risques, prévention, protection) • L'analyse des risques a priori • L'évolution  
des risques • L'analyse des risques a posteriori • Les accidents • La méthode de « l'arbre des causes »

▫ [Proposer des mesures de prévention](#)

▫ [Approfondissement thématique.](#)

### MODALITÉS

Durée : 5 jours  
Prix : 950 € H.T.



## LE REGARD DE L'INSTITUT

### Le fonctionnement du CHSCT, axe prioritaire de la formation

Plus que pour toutes autres formations, les « Formateurs CHSCT » veillent à ce que leurs contenus pédagogiques s'appuient sur les aspects techniques et réglementaires.

Ils apportent au futur membre CHSCT, les clés du bon fonctionnement du Comité contribuant ainsi, à lui donner plus de capacité et d'autonomie dans ses missions.

Par leurs expériences et leur approche d'apprentissage, les Formateurs font de leur session, un moment fort d'acquisition de compétences pour que le membre du CHSCT puisse mettre en oeuvre avec les moyens qui lui sont accordés par les textes, chacune des missions qu'il a choisies de réaliser en étant élu.

Et pour l'aspect ludique des méthodes didactiques retenues, ils ont conçu un « passeport » qui réclame tout le long de la formation, une démarche active orientée vers le savoir-faire des stagiaires par les exercices et les études de cas pratiques.

Véritable boîte à outil, le passeport présente également les accès à une documentation thématique très fournie.